



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 2015-0182, 2015-0183, 2015-0184, 2015-0185, 2015-0186 et 2015-0189**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 21 mars 2016, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0182 concernant les systèmes d'alarme».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0183 concernant le nuisances publiques».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0184 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0185 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0186 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0189 modifiant le règlement 2015-0188».
- Ces règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Grand-Métis, ce 23^e jour de mars 2016.

Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 23^{ème} jour de MARS 2016.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 23^{ème} JOUR DU MOIS DE MARS 2016.

Directrice générale secrétaire trésorière